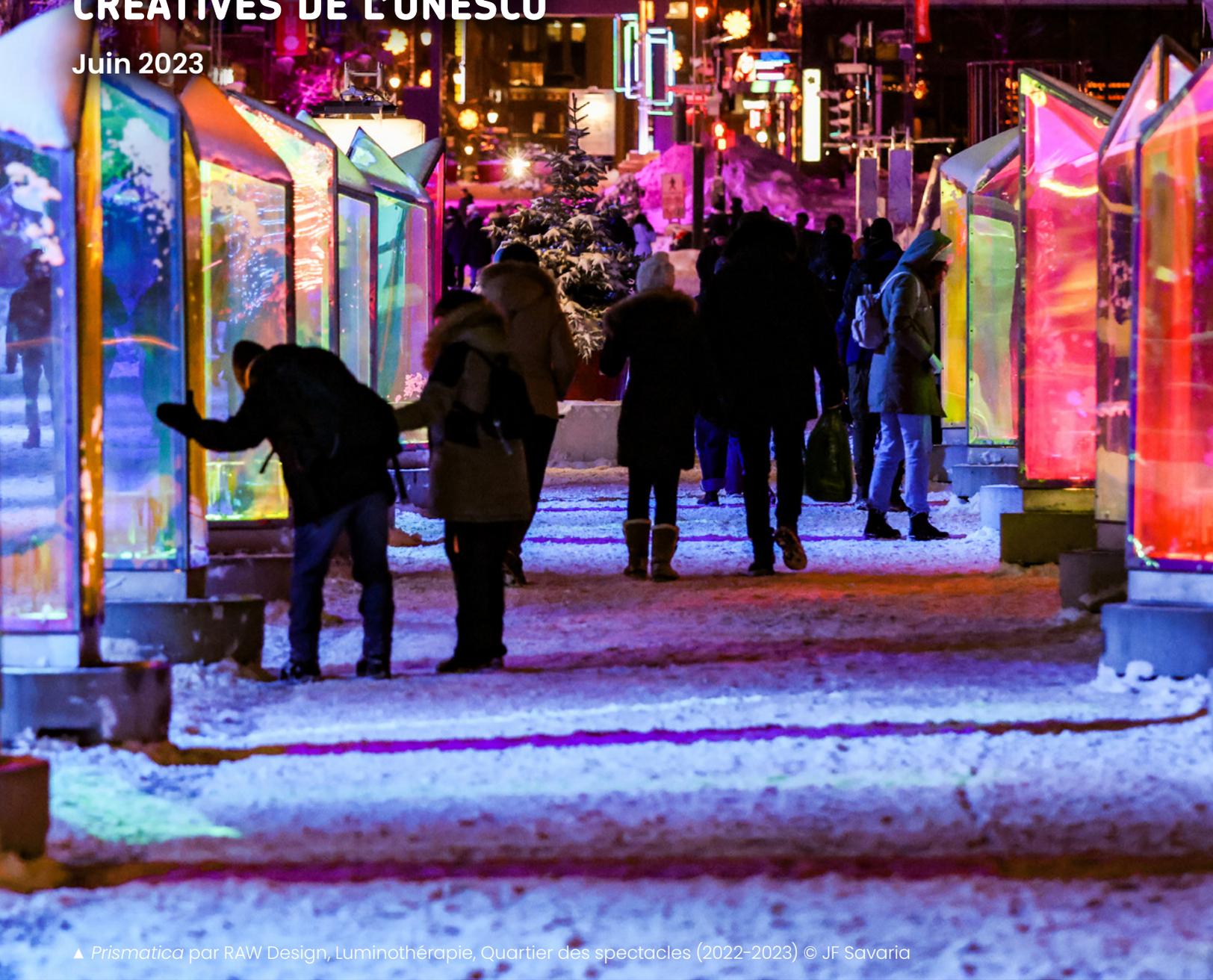


Villes créatives de l'UNESCO

# APPEL DE PROJETS

CRÉATION D'UNE INSTALLATION PARTICIPATIVE  
DESTINÉE À L'ESPACE PUBLIC, AVEC L'APPUI DES  
VILLES CANADIENNES DU RÉSEAU DE VILLES  
CRÉATIVES DE L'UNESCO

Juin 2023



▲ *Prismatica* par RAW Design, Luminothérapie, Quartier des spectacles (2022-2023) © JF Savaria

**20 ANS** PARTENARIAT  
DU QUARTIER  
DES SPECTACLES  
MONTREAL

 **ExpoCité**

**DUNDAS**  
YONGE  
SQUARE

**QDSi** QUARTIER  
DES SPECTACLES  
INTERNATIONAL

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le **Partenariat du Quartier des spectacles** (PQDS) de Montréal, **ExpoCité** de Québec et **Yonge-Dundas Square** (YDS) de Toronto (les Coproducteurs), appuyés par la Ville de Montréal, la Ville de Toronto, la Ville de Québec et la Ville de London (Ontario), lancent conjointement un **appel de projets pour une installation participative destinée à l'espace public**. Cet appel découle de la vision commune qu'ont les trois organismes de l'espace public: un territoire à explorer par les artistes et le public.

**Ce projet rassemble quatre villes du réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) qui produiront et commanderont conjointement une installation participative destinée à l'espace public. Ces villes sont:**

- **Québec** – Ville UNESCO de littérature
- **Montréal** – Ville UNESCO de design
- **Toronto** – Ville UNESCO des arts numériques
- **London, Ontario** – Ville UNESCO de littérature

Cet appel de projets a pour objectif d'inviter des équipes de création à élaborer un concept qui inclut une composante de chaque discipline des villes partenaires (littérature, design, arts numériques et musique).

Les propositions soumises en réponse à cet appel doivent démontrer clairement l'intégration du domaine créatif de chaque ville selon l'UNESCO:

1. Par la collaboration des talents des villes partenaires dans leur discipline;
2. Ou par l'intégration d'un élément artistique des villes partenaires en lien avec leur discipline.

**Valeurs du RVCU : Le RVCU a été créé en 2004 pour promouvoir la coopération avec et entre les villes ayant reconnu la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable dans ses aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.**

**Les membres du RVCU travaillent activement à la mise en œuvre du Programme de développement durable 2023 de l'ONU par la réalisation des 17 objectifs de développement durable.**

Le projet vise à donner l'occasion à des créateurs de concevoir une installation publique interactive (**l'Œuvre**) et de la présenter à compter de l'automne 2024 à Québec, puis dans les trois autres villes.

Le processus de sélection de cet appel de propositions est scindé en deux étapes (détaillées à la section 6):

- **Étape 1: Appel à manifestation d'intérêt**
- **Étape 2: Développement du concept par les trois équipes sélectionnées**

L'équipe de création (**l'Équipe de création**) choisie à l'issue du processus de sélection sera invitée à créer et à réaliser un projet complet.

Une fois l'Œuvre présentée sur les sites respectifs des Coproducteurs, elle fera l'objet d'une diffusion internationale conformément à une entente particulière qui sera conclue entre l'Équipe de création et les partenaires. Les modalités de la tournée sont définies à la section 8 du présent appel de propositions, « Droits et propriété ».

## 2. ADMISSIBILITÉ

Pour répondre à l'appel de propositions, les Équipes de création doivent provenir d'une, deux ou plusieurs villes partenaires suivantes : Montréal, London, Québec et Toronto. Les Coproducteurs favorisent la collaboration entre les participantes et participants de chaque ville partenaire.

## 3. PARAMÈTRES DE CRÉATION

Les partenaires souhaitent commander une installation artistique originale qui suscite la curiosité des passants, les invite à interagir avec elle ou à y participer, et qui transforme l'espace public en un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes et tous.

**Le concept doit communiquer les valeurs du RVCU et inclure une composante de chaque domaine créatif des villes canadiennes du Réseau :** musique, littérature, design et arts numériques. Ces composantes peuvent s'inspirer, par exemple, d'un extrait d'une œuvre littéraire de Québec, d'une œuvre musicale de London, d'une équipe de design de Montréal ou d'une ou un artiste numérique ou d'une technologie de Toronto.

Le concept doit satisfaire aux **critères artistiques** suivants :

- Être une œuvre originale qui n'a jamais été exposée auparavant ;
- Être visible la nuit et offrir une expérience diurne ;
- Offrir une expérience claire et intuitive ;
- Offrir une expérience autonome qui ne nécessite pas d'instructions ou de dispositif autre que l'installation elle-même ;
- Être d'une taille suffisante pour occuper de grands espaces publics et proposer différentes configurations de présentation afin de s'adapter facilement à divers contextes de présentation (places publiques, parcs, rues piétonnes, etc.).

Par ailleurs, chaque projet proposé doit respecter le budget et le calendrier de production présentés aux sections 3 et 7 du présent appel de propositions et satisfaire aux **exigences techniques** suivantes :

- Être prêt à l'emploi ;
- Être autonome et ne nécessiter qu'un minimum de maintenance technique quotidienne (personne pour la faire fonctionner sur le site ni pour assurer la sécurité, sauf au moment du montage et du démontage) ;
- Être facilement transportable et suffisamment compact lorsqu'il est démonté pour en permettre le transport terrestre, aérien ou maritime aux fins de tournées dans un conteneur fermé de 20 ou 40 pieds maximum ;
- Être conçu de manière à permettre un montage et un démontage rapide et facile par une équipe technique non spécialisée à partir d'instructions claires aux fins de tournée ;
- Être suffisamment robuste pour être présenté dans un maximum de six endroits différents sur cinq ans. L'entretien et les réparations doivent être mineurs et ne doivent pas demander plus de temps et de ressources que ce qu'exige l'usage normal d'installations comparables ;
- Être entièrement à l'épreuve des intempéries et adapté à une exposition extérieure dans toutes les conditions saisonnières ;
- Fonctionner à des tensions de 120 ou de 240 volts. Le branchement doit se faire sur des prises électriques standards et nécessiter seulement un adaptateur à brancher sur les prises fournies par le diffuseur. Les circuits électriques de l'Œuvre doivent être vérifiés par une électricienne ou un électricien certifié selon les normes des partenaires ;
- La charge maximale ne doit pas dépasser 1 220 kg au mètre carré (250 lb au pied carré) ;
- La charge due au vent ne doit pas dépasser 100 km/h ;
- Respecter, dans toute la mesure du possible, les grands principes d'accessibilité universelle ;
- Être capable de résister à des utilisations imprévues par des membres du public.

Enfin, le concept proposé doit satisfaire aux **principes écologiques** suivants :

- S'appuyer sur des procédés de fabrication qui accordent la priorité aux questions de durabilité, d'environnement et de réduction de l'empreinte écologique ;
- Pouvoir être fabriqué, le cas échéant, en appliquant des mesures d'approvisionnement local dans une proportion égale ou supérieure à 60 % ;
- Utiliser en priorité des matériaux réutilisés ou réutilisables à la fin de vie utile de l'installation.

## 4. CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES

### Étape 1 – Appel à manifestation d'intérêt

Cette étape du concours ne donne lieu à aucune rémunération ou compensation.

### Étape 2 – Développement du concept

Les trois Équipes de création sélectionnées recevront **2 500 \$ CA** (plus les taxes applicables) pour développer leur proposition par la préparation d'un document de présentation.

### Étape 3 – Mise en œuvre du projet

**A** – L'Équipe de création sélectionnée recevra jusqu'à **40 000 \$ CA** (plus les taxes applicables) pour établir les **spécifications**, dont :

- Tous les aspects créatifs du projet : concept, création et conception finaux, droits de propriété intellectuelle (p. ex., visant un texte ou une œuvre musicale), conception sonore, musique, etc. ;
- Description de l'expérience utilisateur complète ;
- Visualisations 3D ;
- Étude de faisabilité et documentation technique ;
- Dessins techniques ;
- Spécifications ;
- Budget et calendrier détaillés.

**B** – Le **budget de production** total de l'Œuvre est au maximum de **200 000 \$ CA** (plus les taxes applicables), dont :

- Gestion de la production et de la fabrication (supervision technique et en matière de budget et de calendrier) ;
- Prototypes, essais et fabrication ;
- Supervision des opérations de montage aux quatre premiers sites de présentation (Québec, Toronto, London, Montréal) ;
- Transport jusqu'au lieu d'exposition ;
- Certification technique
- Primes d'assurance pour :
  - assurance tous risques pour la valeur complète de remplacement de l'Œuvre et couvrant la perte, les dommages et les défauts pendant sa fabrication et jusqu'à sa livraison au premier site de présentation,
  - assurance responsabilité générale pour la durée de vie de l'Œuvre (5 M\$ CA) ;
- Caissons de transport et d'entreposage robustes et empilables pour l'Œuvre ;
- Manuel d'utilisation détaillé ;
- Frais d'administration (y compris les frais juridiques).

Selon les capacités de production de l'Équipe de création sélectionnée, le budget de production peut être attribué à un sous-traitant qui assumera la responsabilité de la production. Dans ce cas, les partenaires superviseront ce sous-traitant (et ajusteront le budget de production en conséquence) et l'Équipe de création supervisera les aspects artistiques du projet, conformément aux **spécifications** (fournies par l'Équipe de création).

Pour plus d'informations sur le programme de production et de tournée du PQDS, y compris les travaux antérieurs, **cliquer ici**.

## 5. CALENDRIER DE L'APPEL DE PROJETS

### Étape 1 – Appel à manifestation d'intérêt

- Lancement de l'appel de propositions : le 28 juin 2023
- **Date limite d'envoi du dossier de présentation : le 2 août 2023 à 9 h (HE)**
- Dévoilement des trois équipes retenues : le 30 août 2023

### Étape 2 – Développement du concept

- Début : le 30 août 2023
- Période de questions : jusqu'au 13 septembre 2023
- **Date limite de dépôt des propositions : le 27 septembre 2023 à 9 h (HE)**
- Présentations virtuelles des trois équipes : semaine du 2 octobre 2023
- Annonce de l'équipe gagnante : le 21 octobre 2023

## 6. MODALITÉS DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

### Étape 1 – Appel à manifestation d'intérêt

Les équipes doivent soumettre leur dossier de présentation dans le format suivant, en français et en anglais :

- Présentation de l'équipe – 1 page
  - Présentation des trois projets sélectionnés dans le dossier de portfolio – 3 pages
  - Description du concept préliminaire et de la manière dont les composantes de l'UNESCO seront intégrées au projet – 1 page
  - Présentation de l'environnement technique – 1 page
  - Planche de tendances – 1 ou 2 pages
  - Croquis – 1 ou 2 pages
  - Budget préliminaire – 1 page
- Total : maximum de 12 pages dont la page de couverture (toute page supplémentaire ne sera pas lue)

**Pour soumettre un dossier, prière d'envoyer tous les documents requis au plus tard le 2 août 2023 à 9 h (HE) en un seul fichier PDF au format paysage, par courriel ou lien WeTransfer, à [projets@quartierdesspectacles.com](mailto:projets@quartierdesspectacles.com).**

**Les noms de fichiers doivent être structurés comme suit : NomÉquipe \_ TitreProjet \_ Step1.pdf.**

## Étape 2 – Développement du concept

Suite à l'Appel à manifestation d'intérêt (étape 1), **trois équipes créatives** seront sélectionnées pour entreprendre l'étape 2: le Développement du concept. Les équipes doivent soumettre leurs propositions dans le format suivant, en français et en anglais :

- Description de la proposition : concept et expérience utilisateur, dont la composante UNESCO de chaque ville, selon la capacité des équipes à démontrer qu'elles ont commencé à :
  - discuter avec des collaborateurs des villes partenaires ou à nouer des relations avec eux (p. ex., éditeurs, artistes, partenaires de création, etc.)
  - cerner le contenu créatif des différentes villes partenaires (p. ex., poème, texte, livre, musique, technologie, etc.)
- Description des détails techniques et technologiques
- Planche de tendances avancée
- Éléments visuels ou croquis pour donner l'échelle
- Évaluation préliminaire de la faisabilité budgétaire
- Calendrier de production préliminaire

**Le Développement du concept doit être remis au plus tard le 27 septembre 2023 à 9 h (HE). Les équipes ont jusqu'au 13 septembre 2023 pour envoyer leur question (un seul message par Équipe de création). Les réponses seront envoyées à tous les participants.**

## 7. ÉVALUATION DES PROJETS

Les propositions reçues dans le cadre de cet appel seront présentées à un comité de sélection composé de représentants des Coproducteurs, d'artistes et de conceptrices et concepteurs.

### Étape 1 – Appel à manifestation d'intérêt – Critères d'évaluation :

- Composition de l'Équipe de création, expérience et expertise de ses membres dans la présentation de projets extérieurs
- Qualité et pertinence des projets du portfolio
- Qualité et originalité de l'idée préliminaire
- Inclusion des valeurs et des domaines de création du RVCU

### Étape 2 – Développement du concept – Critères d'évaluation :

- Qualité et originalité du concept et de l'expérience utilisateur
- Démonstration de l'intégration des composantes de l'UNESCO et des valeurs du RVCU
- Composition des équipes de création et de production
- Faisabilité du concept proposé dans les limites du budget et de l'échéancier

## 8. CALENDRIER DE PRODUCTION

Le calendrier du projet peut être revu par les partenaires. Nota : les partenaires feront toutes les annonces publiques.

Octobre et novembre 2023	Ratification de l'entente
Octobre à décembre 2023	Conception et spécifications détaillées
Janvier 2023 à août 2024	Fabrication et production
Août 2024	Essais en atelier
Septembre 2024	Préparation au transport et à l'installation
Octobre à décembre 2024	Présentation à Québec
Février et mars 2025	Présentation au Yonge-Dundas Square de Toronto
Mars 2025	Présentation au bord du lac à Toronto (à confirmer)
Juillet 2025	Présentation à London (Ontario)
Novembre 2025 à mars 2026	Présentation à Montréal
Été 2026	Tournée

## 9. DROITS ET PROPRIÉTÉ

Les équipes sélectionnées pour l'étape 2 cèdent par les présentes aux Coproducteurs leurs droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres rendues dans leurs propositions (développement du concept), pour une période de 12 mois suivant la soumission de leurs propositions. Pendant cette période, les Coproducteurs peuvent décider de faire créer, produire et livrer les Œuvres en plus ou en remplacement des œuvres de l'Équipe de création gagnante. Après cette période, si les Coproducteurs n'ont pas utilisé l'Œuvre, les droits de propriété intellectuelle reviennent à leur équipe respective, sans compensation.

Les modalités de la conception, de la production et de la livraison des Œuvres seront énoncées dans une entente conclue entre le Quartier des spectacles international (QDSi), producteur délégué pour les Coproducteurs, et l'Équipe de création gagnante.

L'entente prévoit les modalités suivantes concernant la propriété et le droit d'auteur :

- Les Coproducteurs sont les copropriétaires exclusifs des Œuvres fabriquées, sous leur forme tangible et matérielle.
- L'Équipe de création est la propriétaire unique et exclusive de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres fabriquées. Elle accorde aux Coproducteurs et à QDSi une licence exclusive, irrévocable, perpétuelle et mondiale pour tous les droits de propriété intellectuelle sur l'Œuvre, pour la distribution et l'exploitation commerciale de l'Œuvre, en contrepartie d'une part des revenus de distribution à titre de redevances.

Les membres de l'Équipe de création doivent convenir, par écrit, dans leur propre entente distincte, de partager les droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres afin de donner plein effet à la licence accordée aux Coproducteurs. L'Équipe de création doit faire de même avec le fabricant des Œuvres et tout autre sous-traitant ou fournisseur.

## 10. INCLUSION ET DIVERSITÉ

Les partenaires s'engagent à encourager les projets et équipes qui reflètent la diversité de la population. Par conséquent, ils favorisent l'équité et s'engagent à instaurer un processus de sélection exempt d'obstacles. Les partenaires encouragent les membres des équipes à indiquer de manière volontaire, dans leur soumission, s'ils ou elles s'identifient comme des femmes, des personnes issues des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des personnes en situation de handicap ou des membres d'une minorité visible.

Les partenaires se sont également engagés à créer des milieux de travail inclusifs. Prière de nous informer de tout besoin en matière d'adaptation.

## 11. À PROPOS DES PARTENAIRES ET DES SITES DE DIFFUSION

### À PROPOS DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Créé en 2003, le Partenariat du Quartier des spectacles est un organisme à but non lucratif, qui regroupe plus de 85 membres actifs sur le territoire. Il veille à l'animation du Quartier des spectacles par la programmation d'activités culturelles, à la gestion et à l'animation des places publiques, à la mise en lumière du Quartier et à sa promotion à titre de destination culturelle incontournable. Le Partenariat bénéficie du soutien de la Ville de Montréal.

Plus d'information: [quartierdesspectacles.com](http://quartierdesspectacles.com)

### À PROPOS D'EXPOCITÉ

Lieu événementiel par excellence, ExpoCité est situé au centre de la ville de Québec et accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Vaste site urbain regroupant une série d'installations intérieures et extérieures, c'est à ExpoCité que se déroulent certains des événements culturels, sportifs et corporatifs les plus courus en ville.

Lieu de destination par excellence pour les petits et grands rendez-vous, la place Jean-Béliveau est le cœur d'ExpoCité. De grands espaces verts, un parcours piétonnier convivial, des aires de jeux et des activités diversifiées font de cet espace urbain un lieu festif et inclusif que tous pourront s'approprier. Ce vaste espace public est aménagé pour accueillir jusqu'à 10 000 personnes lors d'événements extérieurs, été comme hiver.

Plus d'information: [expocite.com](http://expocite.com)

### À PROPOS DU YONGE-DUNDAS SQUARE

Yonge-Dundas Square (YDS) est un point de convergence unique du centre-ville de Toronto. Espace public ouvert et lieu événementiel, le Square peut accueillir des événements de tailles variées. On y découvre une vaste gamme d'activités, notamment des célébrations communautaires, du théâtre, des concerts, des réceptions et des promotions – des événements qui plaisent aux résidentes et résidents et aux touristes et qui offrent une vitrine aux entreprises locales. Le Conseil d'administration de YDS est un organisme de la Ville de Toronto.

Plus d'information: [ydsquare.ca/about-us](http://ydsquare.ca/about-us)

